

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance ordinaire du 18 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le onze juin deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,  
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Lydia PULUR DESGROPES, Lucile TESTÉ, et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, Régis SALIC, Conseillers Municipaux.  
Etait excusée : Mme Brigitte ROILAND laquelle a remis son pouvoir à M MORISSONNAUD,  
Etait absente : Anne-Sophie FRANÇOIS

#### LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 23 avril 2015 et donne la parole aux membres présents.

M PARENT prie M le Maire de bien vouloir excuser Mme PULUR qui devrait arriver un peu plus tard, en cours de séance.

Puis, M PARENT exprime son étonnement et sa désapprobation quant à la rédaction du dernier compte rendu de séance. En effet, celui-ci avait exprimé son souhait de rectification sur le point relatif à la cession d'une parcelle pour élargir le chemin d'accès au cimetière. Or, la rectification ayant été édulcorée, il pense à une certaine censure sur les termes employés en séance et portés au présent compte rendu.

Monsieur le Maire récusé le terme de censure et explique que pour faire le point sur la négociation en cours avec M Bizeul, il s'est exprimé sous forme de boutade.

M PARENT prend acte de ces propos et prévient qu'en cas de récurrence, la liste d'opposition ne signerait pas le compte rendu.

Puis, vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Patrick DEBOISE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

## 1°) Conventions de partenariat pour le développement de la lecture publique

Monsieur le Maire expose que les dernières conventions signées avec le Département datent de 2006 – l'assemblée départementale a décidé depuis de proposer de nouvelles conventions dont une convention de partenariat accompagnée d'un règlement de prêt.

Lesdites conventions permettent aux bibliothèques de disposer ou non d'article fonctionnel.

Notre budget est conforme aux recommandations du plan de développement de la lecture publique voté en juin 2010 par l'Assemblée départementale, soit un budget de 2 € d'acquisition par an et par habitant (ouvrages, abonnements, CD et DVD compris).

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer les-dites conventions.

## 2°) Décision Modificative n° 2

En section de fonctionnement :

Les services de l'Etat ont notifié les différentes dotations, pour lesquelles il convient de rectifier les inscriptions, telles qu'il suit :

	Inscrit	Notifié	Différence
<b>Dotation globale de fonctionnement</b> (Dont contribution au redressement finances publiques 21.742 €)	255.000 €	231.235 €	- 23.765 €
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	24.000 €	25.761 €	+ 1.761 €
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	20.000 €	16.380 €	- 4.380 €

La Décision Modificative au budget sera établie de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6152 Entretien bâtiments	- 3.000,00 €	7411 Dotation Globale de fonctionnement	-23.765,00 €
61523 Entretien voirie	- 5.400,00 €	74121 Dotation de Solidarité Rurale	+ 1.761,00 €
6237 Publication	- 2.500,00 €	74127 Dotation Nationale de Péréquation	- 4.380,00 €
022 dépenses imprévues	- 15.484,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 26.384,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 26.384,00 €</b>

## Pour la section d'investissement :

### En dépenses :

Lors de la prise en charge du Budget 2015, il est constaté que la reprise des résultats en investissement est erronée. Les résultats cumulés au 31/12/2014 sont les suivants :

- Investissements : - 92 197,39€ à reprendre sur la ligne D001 (dépenses investissement)  
Les restes à réaliser sont prévus au budget tant en dépenses (74 175,09€) qu'en recettes (15 000€)

- Fonctionnement : 447 242,64€, repris au budget 2015 déduction faite du déficit d'investissement (92 197,39€) et du besoin lié aux restes à réaliser (59 175,09€), soit un montant net de 295 870,16€ à reprendre sur la ligne R002 (recettes de fonctionnement).

- Par ailleurs, une recette d'investissement au c/1068 de 151 372,48€ (et non pas pour 151.371.48 € tel qu'inscrit) est prévue pour couvrir ce besoin de financement d'investissement (92 197,39€ + 59 175,09€).

Il convient donc de diminuer la ligne D001 de 59 176,09€ et de diminuer d'autant les recettes en investissement (ligne emprunt – lequel emprunt sera donc à contracter si besoin pour 209.000 € et non pas pour 268.000 €).

Par ailleurs, les derniers achats pour l'équipement de la bibliothèque sont également imputés sur un compte erroné – il convient de transférer cette prévision de dépenses au compte 2188 opération 11 service 4 pour 5.000 €

### En recettes :

Augmentation de 1 € du compte 1068 (excédent de fonctionnement) et diminution de la ligne correspondant à l'emprunt (voir ci-dessus).

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001 report	-59.175,09 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1,00 €
2315-011-4 Equipement	- 5.000,00 €	1641 Emprunt	-59.176,09 €
2188-011-4 équipement	+ 5.000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 59.175,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 59.175,09 €</b>

M Parent souhaite savoir, à titre de boutade, si l'indemnité au receveur sera maintenue. M Chalon indique que dans la commune, effectivement cette rémunération est versée – cette véritable question sera réellement à revoir lors du prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M le Maire à procéder à ces modifications.

### 3°) Répartition des crédits alloués au titre des subventions aux associations

#### La Petite Recrée :

Lors de l'élaboration du budget, les sommes inscrites pour le fonctionnement de la Petite Recrée, association en charge du TAP et des petites vacances, ont été budgétées sur une seule ligne.

Pour permettre une lisibilité maximale en Trésorerie, puis un versement dans les conditions les meilleures, il convient de distinguer les sommes, soit :

- 10.000 € au titre de l'aide au fonctionnement de la structure de l'Accueil de Loisirs,
  - 8.000 € au titre du fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires),
  - 7.300 € en remboursement du Fonds d'Amorçage (versé par l'Etat),
  - 1.000 € environ pour le reversement de la subvention CAF et du CG37 (correspondant aux heures de garderie des enfants).
- 
- 15.000 € par an au titre du remplacement d'un agent communal pour le poste de direction (la somme est versée sur 10 mois par dixième),
  - 1.111 € par mois soit la compensation d'un agent communal au poste d'animation dans la limite de 17 heures par semaine,
  - 3.679 € (correspondant à la présence d'un agent 6 h par semaine pendant la Pause Méridienne)

DDEN : une somme de 50 € est attribuée à cette association qui assure les relations entre l'école et la mairie.

#### 4°) **Rapport des délégations d'attribution du conseil municipal au maire** **Rapport des commissions**

##### Ecole :

L'ouverture d'une troisième classe impose le déménagement de la garderie qui sera transférée dans le restaurant scolaire, un double entretien sera nécessaire (ménage après la garderie et avant le repas). Cette solution serait définitive –

M LEMOINE demande si la vérification liée au classement ERP du bâtiment – N restauration ou R école et garderie nécessite une modification du dossier auprès des services du SDIS. Il y a peu d'incidence sur ce classement mais les exigences ne sont pas les mêmes sur tel ou tel bâtiment.

##### Approbation du PEDT –

Le document a été complété approuvé, transmis et validé par les services de l'Académie – Le Projet EDucatif Territorial permettra de percevoir les subventions liées aux activités lors de la prochaine rentrée scolaire.

Distribution de 15 calculatrices aux enfants de CM2 le vendredi 18 juin.

##### Culture :

Théâtres en caves lundi et mardi prochain – sur réservation seulement.

##### Conseil des Jeunes

Deuxième réunion le 25 juin à 17 h 30 – les jeunes élus ont défini différents projets qui seront exposés lors de l'entretien

Visite de la commune le 2 juillet en car pour les jeunes du Conseil des Jeunes

##### Associations :

Travaux dans le gymnase : les associations ont eu connaissance du déroulement des travaux au gymnase

Mur du tir à l'arc : dossier à l'étude à Tour(s)plus

Tranche supplémentaire des travaux de la chaufferie : reprise des travaux le 23 juin

Forum des associations : le 5 septembre au gymnase

##### Travaux :

Réfection de l'enrobé devant la fontaine et la mairie courant de semaine prochaine (semaine 26), et aménagement d'une place handicapé devant la bibliothèque

Rapport activité de Tour(s)plus le 8 septembre à 18 h – les élus intéressés sont priés de se faire inscrire en mairie

Personnel : un grand bouleversement et coup de jeune dans les effectifs :

Au service administratif :

- Mme Isabelle LAFLOQUE sous contrat en remplacement de Mme Béatrice ROUX
- M Bastien BOURBON en CAE remplacement Mme Céline BOULARD, qui est mutée à sa demande sur une autre collectivité
- Mme Camille HAINRY en remplacement de Mme ROUSSEAU pendant son congé maternité,

Aux services techniques :

Mme Carole BRESSON en remplacement de M MAUDET

M Alain Gardeux CAE en remplacement de M BENSAID.

## **5°) Informations et points divers**

Etude de zonage et schéma directeur des eaux pluviales : la première réunion de travail a eu lieu début juin et cette étude est lancée depuis un mois environ.

Schéma directeur d'assainissement : approuvé par Tour(s)plus et l'enquête publique sera lancée en même temps que celle de notre PLU (fin septembre ou début octobre)

Les services de la trésorerie de Luynes seront fermés au public le lundi, mercredi et vendredi.

Il y aurait un repreneur potentiel pour la boulangerie – ouverture possible au 1<sup>er</sup> août.

L'emplacement de vente du Pizzaiolo devant être déplacé de quelques dizaines de mètres pendant les travaux, celui-ci préfère ne plus venir sur la commune, dont acte.

Epicerie solidaire : compte tenu du manque de local sur les communes concernées (Fondettes, Saint Etienne de Chigny, Luynes, la Membrolle sur Choisille et Mettray), en concertation avec la Croix Rouge, il a été décidé de mettre en place un camion épicerie solidaire. Le véhicule n'est pas équipé de frigo, il ne pourra donc être distribué que des denrées sèches – le but de cette démarche permet également de rencontrer les demandeurs pour les aider dans leur démarche de recherche d'emploi et de contacts administratifs divers.

Ce principe n'est pas une aide d'urgence puisque les fournitures sont payantes (à moindre coût), et l'aide apportée par la Croix Rouge demeure.

Tour(s)plus : depuis le changement des politiques, nous sommes partis vers la mutualisation des services (à vitesse mesurée) et vers un projet de Communauté Urbaine dont le dossier est reporté dans l'immédiat.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 20 h 30.